

expliqué ce matin quand elle a pris la parole. Pourtant je vous dis, monsieur le Président, que \$50 par mois d'augmentation, ce n'est pas cela qui va régler le problème de la pauvreté ni celui de la réforme des pensions.

Le groupe de travail parlementaire a recommandé qu'on relève le montant des prestations immédiatement, et non pas dans dix mois. Même avec cette hausse de \$50, les personnes vivant seules qui n'ont que les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti continueront à vivre en deçà du seuil de la pauvreté dans toute les villes de moyenne importance du Canada.

Nous sommes certes tous d'accord pour modifier la loi sur les normes des prestations de pension pour qu'on ne pénalise plus un veuf ou une veuve qui décide de se remarier. Nous sommes aussi tous d'accord pour que les prestations de pension soient réparties également entre les deux conjoints à l'âge de 65 ans lorsqu'il y a rupture du mariage. Ces questions font l'unanimité. Il y a passablement de temps qu'on en parle. Les députés de tous les partis ont soutenu qu'il était temps d'agir. On aurait pu le faire bien avant le dernier budget si le ministre des Finances l'avait voulu. Mais il a fini par faire quelque chose. Son seul mérite, c'est d'avoir tenu compte de ces propositions pour une fois. Mais il n'a absolument aucun mérite, monsieur le Président, en ce qui concerne toutes les autres propositions qui ont été faites dans le domaine de la refonte des pensions. Ces propositions battent en brèche non seulement les recommandations du groupe de travail, mais plus particulièrement celles des nombreux groupes et mouvements féminins qui sont allés témoigner devant le groupe de travail parlementaire.

L'une des personnes qui sont allées témoigner devant le groupe de travail parlementaire était, naturellement, M^{me} le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a comparu le 17 mars 1983, il y a près d'un an, monsieur le Président. Les idées qu'elle a exprimées vraisemblablement ne reflétaient pas seulement ses opinions à elle mais, sans contredit, celles de son ministère, du gouvernement et du cabinet dont elle fait partie. En mars dernier, elle a déclaré ce qui suit:

Je suis convaincue que la protection est la question primordiale dans la réforme des pensions... J'entends vraiment par là l'extension de la protection à tous les travailleurs ou, si vous préférez, l'universalité.

Elle a ajouté:

Voyez-vous, la plupart des travailleurs canadiens n'adhèrent pas à un régime de pension privé. Seulement 54 p. 100 des hommes et 38 p. 100 des femmes qui ont un emploi rémunéré, sont protégés par un régime privé de pension. C'est la vérité brutale.

Ce sont les paroles de M^{me} le ministre elle-même, monsieur le Président: «C'est la vérité brutale». Je lui signale que la vérité est rendue encore plus brutale par son collègue, le ministre des Finances. Le budget ne fait rien, mais rien du tout, à propos de la question qui, d'après le ministre, est la plus importante de toutes. Comme nous le savons tous, il s'agit de la question de la protection. Le ministre peut fort bien prévoir des entretiens avec ses homologues provinciaux pour une date ultérieure—qui sait quand ce sera—pour examiner la possibilité d'accorder une pension aux femmes au foyer en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Je sais très bien qu'un tel projet doit être approuvé par les deux tiers des provinces qui comptent les deux tiers de la population du Canada. Il ne suffit pas, cependant, que le gouvernement fédéral inscrive cette question à l'ordre du jour

Le budget—M^{lle} MacDonald

des entretiens. Il doit préconiser lui-même l'adoption d'un tel régime. Le gouvernement s'engage à discuter de la question? On en discute déjà depuis 1970 quand la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme avait recommandé la création d'un tel régime. Les millions de Canadiennes qui travaillent au foyer et qui contribuent tout autant que les travailleurs rémunérés de la population active au mieux-être de notre société ne se contenteront pas d'une promesse de discuter de la question. Elles veulent être certaines que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et son collègue, le ministre des Finances, soutiendront leur cause pour que les avantages des Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec soient étendus aux femmes au foyer. Nous n'avons absolument rien entendu qui le garantisse.

L'insistance des femmes à ce sujet a été très bien documenté par le comité d'action nationale sur la situation de la femme. Le 16 janvier dernier, avant la présentation de l'exposé budgétaire, il a fait parvenir au ministre des Finances (M. Lalonde) une lettre dont il m'a transmis une copie ainsi qu'à d'autres membres du groupe de travail parlementaire. Dans cette lettre, on peut lire notamment ce qui suit:

● (1710)

Des milliers de femmes se sont plaintes à nous du traitement infligé à l'heure actuelle aux ménagères dans le cadre du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec et elles nous ont également signalé que les recommandations du livre vert à ce sujet étaient inadéquates. La plupart des femmes qui sont ménagères à temps plein ou à temps partiel veulent être reconnues comme des travailleuses à part entière qui ont droit à des pensions. Elles n'ont pas confiance dans les pensions de veuve qui sont basées sur le revenu du mari et qui cessent d'être versées en cas de divorce. Ainsi, nous vous exhortons à appuyer les propositions du groupe de travail qui donneraient directement aux ménagères le droit aux prestations au titre du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec.

Voilà l'opinion, monsieur le Président, du principal porte-parole des femmes au Canada. On a passé sous silence le droit aux pensions pour les personnes qu'il défend, à savoir les ménagères. Il aurait suffi de quelques mots dans le budget pour amener ces personnes à croire que le gouvernement est conscient de leur travail et de leurs réalisations. Permettez-moi de dire au ministre des Finances ce que le gouvernement aurait pu déclarer dans ce budget. Il aurait pu dire qu'il était tout à fait d'accord pour qu'on verse des pensions aux ménagères et qu'il ferait tout en son pouvoir pour que cet espoir se concrétise. Cela aurait suffi, mais le gouvernement s'est abstenu.

Il y a un autre aspect très important des propositions relatives aux pensions sur lequel je voudrais me pencher, monsieur le Président. Je sais que le temps presse, mais je voudrais parler de la façon dont le gouvernement a abordé la question des Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ce n'est pas en augmentant les limites que nous pouvons aider les 46 p. 100 d'hommes et 62 p. 100 de femmes sur le marché du travail qui ne sont, à l'heure actuelle, couverts par aucun régime privé. Cette augmentation aidera peut-être ceux qui peuvent se permettre de placer \$10,000 par an dans ces régimes, et je suis persuadée qu'elle sera bien accueillie par ceux qui gagnent plus de \$55,000 par an. Mais que fait-on des 94 p. 100 de travailleurs canadiens qui ne gagnent pas cette somme? Plus particulièrement, que fait-on de la grande majorité des Canadiens qui gagnent moins de \$30,500 par année et qui ne bénéficieront absolument pas de cette largesse de 300 millions de dollars du ministre? Monsieur le Président, le gouvernement n'en tient pas compte, préférant les oublier. Le budget ne